



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 novembre 2007 — N° 39

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Roy (Lotbinière) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il assure une plus grande sécurité des citoyens en augmentant les effectifs policiers particulièrement par une présence accrue sur nos routes.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée ; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de Mme Roy (Lotbinière).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière) dépose :

Un document, daté du 15 octobre 2007, intitulé *Programme à frais partagés pour l'ajout de 2 500 policiers au Canada*.

(Dépôt n° 591-20071114)

14 novembre 2007

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Roy (Lotbinière).

Le débat terminé, la motion de Mme Roy (Lotbinière) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

M. le président rend sa décision relative à la question de droit et de privilège soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 13 novembre 2007, par laquelle il soutient que la ministre des Transports aurait commis un outrage au Parlement en rendant public le contenu d'un projet de loi avant sa présentation à l'Assemblée et en se prévalant de dispositions législatives non encore adoptées comme si elles avaient force de loi.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Rien dans les faits allégués dans l'avis ne permet à la présidence de conclure qu'il y a eu, à première vue, outrage au Parlement.

14 novembre 2007

En l'espèce, rien n'indique que le texte du projet de loi a été rendu public avant sa présentation, même si on peut constater que plusieurs mesures qui sont prévues dans le projet de loi coïncident avec des informations contenues dans le communiqué de presse de la ministre ou publiées dans les journaux.

De même, rien dans les documents transmis ne permet de conclure que la ministre a agi comme si le projet de loi avait force de loi.

Cependant, la présidence est extrêmement préoccupée par les questions soulevées et particulièrement par le fait de rendre public des éléments contenus dans un projet de loi avant sa présentation à l'Assemblée. La présidence ne nie pas la responsabilité du gouvernement d'informer le public sur des mesures qu'il entend prendre. Par contre, lorsque ces mesures prennent la forme d'un projet de loi, il importe que les députés soient les premiers informés des détails du contenu d'un projet de loi.

L'état actuel de la jurisprudence veut que seule la communication du texte d'un projet de loi pourrait constituer un outrage au Parlement. Même s'il n'y a pas lieu de procéder dès maintenant à un revirement jurisprudentiel, tous les députés doivent faire preuve de prudence et avoir à l'esprit le rôle de l'institution parlementaire et de ses membres quand vient le temps de rendre public le contenu d'un projet de loi qu'ils entendent soumettre aux membres de l'Assemblée. En particulier, les membres du gouvernement, même s'il est de leur responsabilité de communiquer avec le public, doivent toujours avoir à l'esprit le rôle des députés dans le processus législatif. Autrement, la présidence pourrait être appelée à resserrer la jurisprudence.

Présentation de projets de loi

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 56 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

14 novembre 2007

Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 51 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux

La motion est adoptée.

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 42 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude

La motion est adoptée.

14 novembre 2007

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 592-20071114)

M. Auclair (Vimont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 211 Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 593-20071114)

M. Bergeron (Verchères) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

14 novembre 2007

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de M. Dupuis, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Un errata au rapport annuel de l'Ordre des urbanistes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007, déposé le 25 octobre dernier et portant le numéro de dépôt 457-20071025 ;

(Dépôt n° 594-20071114)

Le rapport annuel d'activité de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006 ;

(Dépôt n° 595-20071114)

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 596-20071114)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bergman (D'Arcy-McGee), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 13 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 597-20071114)

Dépôts de pétitions

M. Laporte (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 160 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la couverture complète des frais liés à la procréation assistée.

(Dépôt n° 598-20071114)

14 novembre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Turp (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 158 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le changement du mode de scrutin au Québec.

(Dépôt n° 599-20071114)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 15 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès à la pompe à insuline aux personnes atteintes de diabète de type 1.

(Dépôt n° 600-20071114)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Proulx (Trois-Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 157 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le changement du mode de scrutin au Québec.

(Dépôt n° 601-20071114)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Beaupré (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 321 citoyens et citoyennes de la circonscription de Joliette, concernant l'aide aux accidentés du sport.

(Dépôt n° 602-20071114)

14 novembre 2007

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Gingras (Blainville) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copie d'une lettre, datée du 2 novembre 2007, que lui a adressée M. Mario Dufour, président de la Commission des biens culturels du Québec, concernant la fresque des capitales.

(Dépôt n° 603-20071114)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par Mme Roy (Lotbinière).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il assure une plus grande sécurité des citoyens en augmentant les effectifs policiers particulièrement par une présence accrue sur nos routes.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie) M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

14 novembre 2007

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète qui se déroule le 14 novembre ;

QU'à cette occasion, elle s'engage à promouvoir de saines habitudes de vie, de lutter contre les causes du fléau grandissant qu'est le diabète tout en offrant des soins de qualité à ceux déjà aux prises avec cette maladie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la réanimation cardiorespiratoire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Beaupré (Joliette), M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et M. Wawanoloath (Abitibi-Est) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine d'appréciation de la jeunesse qui a lieu du 12 au 17 novembre ;

QU'à cette occasion, elle salue et applaudit l'engagement communautaire des jeunes générations, tout en se réengageant à leur offrir de véritables institutions structurantes afin de favoriser leur épanouissement et leur implication.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 novembre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Benjamin (Berthier) et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Rendez-vous, Montréal, métropole culturelle, qui a eu lieu les 12 et 13 novembre derniers.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les recommandations et les conclusions de la commission à la suite de ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Laporte (L'Assomption) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 30 ans de la création de la populaire émission de télévision Passe-Partout.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat concernant le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre.

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal.

14 novembre 2007

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 11, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 16 h 40.

Les travaux reprennent à 16 h 42.

Adoption du principe

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs, soit maintenant adopté.

14 novembre 2007

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 43 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 15 novembre 2007, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 08, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 novembre 2007, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

14 novembre 2007

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par Mme Roy (Lotbinière) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'augmentation des effectifs policiers :

(Vote n° 29)

POUR - 111

Arcand	Deschamps	Lapointe	Paquet
Auclair	Deslières	<i>[Crémazie]</i>	Paradis
Auger	Desrochers	Laporte	Pelletier
Bachand	Diamond	Leblanc	<i>[Chapleau]</i>
Beauchamp	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	Pelletier
Beaupré	Domingue	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	<i>[Rimouski]</i>
Bédard	Dorion	L'Écuyer	Proulx
Benjamin	Doyer	<i>[Pontiac]</i>	Reid
Benoit	Drainville	Légaré	Riedl
Bergeron	Dubourg	Legault	Roux
Bergman	Dufour	Lelièvre	Roy
Blais	Dumont	Lemay	<i>[Lotbinière]</i>
Bonnardel	Ferland	Lessard	Roy
Bouchard	Fournier	Lévesque	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Boulet	Francoeur	MacMillan	Roy Verville
Caire	Gagnon-Tremblay	Malavoy	Schneeberger
Camirand	Gautrin	Maltais	Simard
Charbonneau	Gendron	Marcoux	Sklavounos
Charest	Gingras	Marois	St-Pierre
Charlebois	Girard	Marsan	Taillon
Cholette	Gonthier	Ménard	Thériault
Clermont	Grandmont	Merlini	Therrien
Cloutier	Grondin	Méthé	Tomassi
Côté	Hamad	Morasse	Trottier
Couillard	Harel	Morin	Turp
Courchesne	James	Morissette	Vallée
Cousineau	Jérôme-Forget	Normandeau	Vallières
Curzi	Kelley	Ouellette	Wawanoloath
Damphousse	Lapointe	Ouimet	Whissell
De Martin	<i>[Groulx]</i>	Pagé	